



COMITE DEPARTEMENTAL NATATION HAUTE SAVOIE

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative

97 av. de Genève 74000 Annecy

Président : J-François JACQUIER 34 av. de Brogny 74000 Annecy

Président Délégué : J-François MARTIN 148 route des Vériaux 74120 Megève

Secrétaire Générale : M-Christine Gaidioz 231 route du Trembay 74130 Petit-Bornand

Trésorière : Laurence Favre Palacios 7 Allée du Fier 74230 Thônes



Assemblée Générale Extraordinaire

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative – Annecy

Vendredi 06 octobre 2023

Ordre du Jour :

- 18 h 45 Les nouveaux Statuts types obligatoires du Comité Départemental Natation Haute Savoie

Mesdames... M-Christine Gaidioz, Isabelle Joye, Laurence Favre Palacios, Marie Favrat, Cécile Besson-Magdelain, Katharine Dale, Catherine Plewinski, Mathilde Dupays, Manon André, Anne Fourcade, Nina McArthur, Corinne Bamas, Mirella Perotte, Florence Pichon, Stéphanie Viret, Virginie Testu.

Messieurs... Jacquier J-François, Tinker John, Fattaz Mickaël, Martin J-François, Chastin Pascal, Lepere Fabien, Philippe Depachtère, Berger Patrick, Gaidioz Kevin, Besson Magdelain Thomas, Girod Franck, Cuvelier Gaël, Chicouard aurélien, Alliol Cédrick, Deffayet Thomas, Parent Christophe

Membres du Comité Directeur excusés... Masset Gil

Invités : Madame Martine Ponsero Président de l'UFOLEP Haute Savoie est représenté par M-Christine Gaidioz Secrétaire Générale d'UFOLEP Haute Savoie

Monsieur Jean-Luc Manaudou Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation est présent.

Monsieur Thierry Coulon le Président du CDOS Haute Savoie est représenté par Mme Pascale PIN Secrétaire Générale du CDOS Haute Savoie

Monsieur Martial Saddier Président du Conseil Départemental de Haute Savoie s'excuse de pas être présent ayant d'autres obligations

Messieurs Fabien Basset et Laurent Lacasa de la DDEN-SDJES Haute Savoie s'excusent de ne pas être présent ayant d'autre obligations

Clubs présents : Annemasse Natation, CNRS Cluses, CS Chamonix, CS Megève, Dauphins d'Annecy, Mont Blanc Natation, Seynod Natation, Thônes Natation, Aravis Natation, NC Rumillien, Évian Sport Natation, CN Rochois, CN Haut Giffre Samoëns, CN Morzine, CN Thonon les Bains, Annecy Natation Nutrition Santé Sport Éducation Bleue, CN Châtel.

Clubs absents : Aucun

Nombre de licences 2022-2023 3939 licences et 397 licences en migration, soit 4336 voix pour les 17 clubs affiliés.

Les clubs présents : 4336 voix (quorum minimum de 2169 voix), l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement se tenir et délibérer.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Nouveaux Statuts type obligatoire du Comité Départemental

La FFN, lors de son Assemblée Générale des 10 et 11 juin 2022 à Royat (63), a modifié et validé les Statuts types obligatoires pour les Comités Départementaux

Les principaux changements proposés dans les statuts, certains points, figurent déjà dans nos statuts et ne sont listés qu'à titre de rappel :

Concernant l'Assemblée Générale

- Création d'une Commission de Surveillance des Opérations Electorales (PSOE),
- L'assemblée générale électorale (AGE) de notre Comité Départemental doit obligatoirement précéder de 21 jours l'AGE de la Ligue AURA et de la Fédération Française de natation (FFN) ; si ce processus n'est pas respecté, le CODIR de la ligue fixera la date de l'AGE de notre Comité Départemental. Pour information, les statuts des comités départementaux (CD) et districts indiquent que l'assemblée générale électorale des CD qui ont leur siège dans le ressort territorial de la ligue AuRA, doit obligatoirement précéder l'AG électorale de la ligue AuRA. Si ce calendrier n'est pas respecté, il revient au CODIR de la ligue AuRA de fixer la date de l'AG électorale du CD.
- Les élections peuvent être organisées par voie électronique et à distance si décidé comme tel par le CODIR de la ligue,
- Précision sur l'élection des délégués régionaux habilités à siéger à l'AG de la FFN.

Concernant le Comité Directeur du Comité Départemental Natation Haute Savoie

- Démission automatique d'un membre après 3 absences injustifiées,
- Parité obligatoire à partir de 2028, avec une période transitoire à 60/40 dès 2024,
- Les élu(e)s du CODIR devront renouveler leur licence dès le 1er septembre de chaque année et au plus tard la veille de la première réunion du CODIR suivant cette date. A défaut, ils seront considérés comme démissionnaires.
Mandat du Président
- Président : Durée maximum de 3 mandats

En conséquence, notre Comité Départemental se met en conformité et voter les nouveau Statuts types obligatoire.

Pour ce faire, le Comité Directeur a présenté le projet à la votation de cette Assemblée Générale

Pour : 4336 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

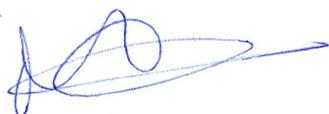
Les nouveaux Statuts sont adoptés à l'unanimité des 4336 voix

Les nouveaux Statuts de notre Comité Directeur annulent et remplacent ceux du 3 novembre 2018

Et, ils seront déposés à la Ligue Auvergne Rhône Alpes, la Fédération Française de Natation, le SDJES Haute Savoie ainsi que la Préfecture de Haute Savoie dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire se termine à 19 h 00.

Secrétaire FFN Haute Savoie
M-Christine GAIDIOZ



Président FFN Haute Savoie
Jean-François JACQUIER



FFN Haute Savoie
97 av. de Genève
74000 ANNECY